



**LANCER SON  
ENTREPRISE,  
COMMENT ?**



**ADVICE ME**

TAX & ACCOUNTING



## Avez-vous le bon profil ?

- Être majeur
- Être belge - ou être citoyen d'un pays membre de l'UE ou être en possession d'une carte professionnelle
- Être **déclaré capable** de gérer une entreprise
- **Savoir démontrer des compétences d'entrepreneuriat** - diplôme en gestion, expérience pratique adéquate, faire appel à un tiers se portant garant de la gestion
- **Avoir les autorisations nécessaires** - certaines activités spécifiques requièrent des autorisations obligatoires (construction, etc.)

## Quel statut social choisir ?

- **Indépendant principal** - dans cette situation, votre activité indépendante est votre activité professionnelle unique ou principale
- **Indépendant complémentaire** - dans cette situation, votre activité indépendante est en supplément de votre emploi à mi-temps en tant que salarié ou fonctionnaire
- **Gérant, administrateur ou associé actif** - dans le cadre d'une société, il est considéré comme un travailleur indépendant
- Contactez-nous pour découvrir les autres statuts



## La forme juridique

**PP**

### **Personne physique**

Aucune différence entre votre personne et votre entreprise et votre responsabilité propre est engagée

### **Société à responsabilité limitée**

Peut être constituée avec un (ou plusieurs) actionnaire(s), pas de capital exigé mais un capital propre de départ suffisant

**SRL**

### **Société anonyme**

Peut être constituée avec un (ou plusieurs) actionnaire(s), un capital de min. 61,500€ est exigé

**SA**

### **Société coopérative**

Il faut min. 3 actionnaires, pas de capital exigé mais un capital propre de départ suffisant

**SC**

### **Association sans but lucratif**

Il faut min. 3 membres, pas de capital exigé, ni de capital propre de départ suffisant, l'objectif est désintéressé (aucun avantage matériel)

**ASBL**

### **Autres ?**

Contactez-nous pour découvrir les autres formes juridiques

## Choisir sa forme juridique : Quelles questions ?

**Q** | Quelle est votre activité ?

**R**

**Q** | Est-elle à risque ?

Oui / Non **R**

**Q** | Demande-t-elle un fond de départ ?

Oui / Non **R**

**Q** | Lancez-vous votre activité seul ou avec un(des) associé(s) ?

**R**

**Q** | Souhaitez-vous séparer patrimoine privé et société ?

Oui / Non **R**

**Q** | Votre responsabilité doit-elle être limitée ou illimitée ?

Limitée / Illimitée **R**

## Tenir une comptabilité

En Belgique, toute personne (physique ou morale) pratiquant une activité professionnelle à titre indépendant (principal ou complémentaire), se doit de tenir une comptabilité. Cela permet d'avoir un aperçu de la situation financière de l'entreprise.



## Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

# 1

### Diversité des missions

Gestion, comptabilité, fiscalité, missions spéciales, etc.



# 2

### Gain de temps pour l'équipe

Externaliser votre comptabilité permet à votre équipe de se concentrer sur d'autres tâches.



# 4

### Conseils sur mesure

L'expert-comptable vous conseille et vous rassure dans la prise de décisions relatives à votre entreprise.

# 3

### Accompagnement

Il est votre partenaire sur le long-terme et vous guide à travers les différents projets de votre entreprise.



**Contactez Advice Me**, un bureau d'experts-comptables actif dans toute la Wallonie et à Bruxelles, 100% digitalisé !

« **Advice** » représente le « conseil » dans sa globalité, dès la création de votre activité et tout au long de sa vie.

« **Me** » représente le « moi », le client. Vous accompagner est le centre de nos préoccupations.